

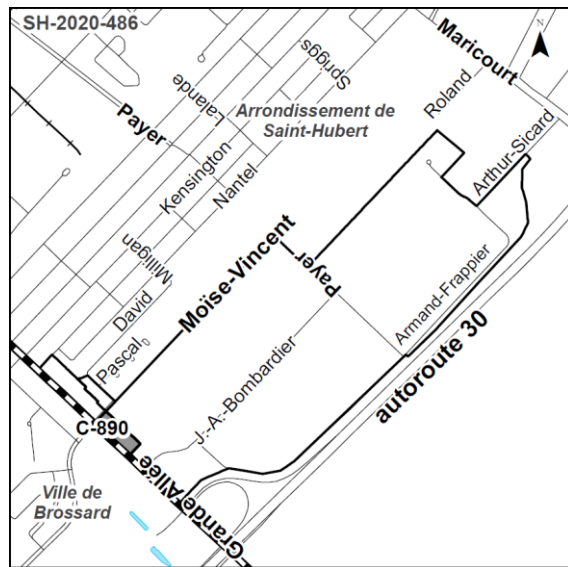
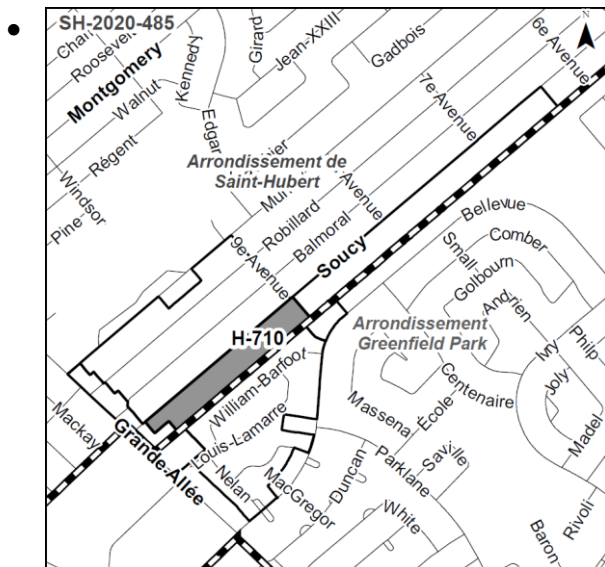
Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des règlements SH-2020-485 et SH-2020-486 en remplacement de l'assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 14 septembre 2020, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les projets de règlement décrits ci-après :

- *Projet de Règlement SH-2020-485 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'autoriser la classe d'usages Habitation multifamiliale en implantation isolée, d'un maximum de 3 étages et de 12 logements dans la zone H-710 (district de Laflèche).*
- *Projet de Règlement SH-2020-486 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'augmenter le nombre d'étages maximal autorisé à 3, d'autoriser un stationnement étagé automatisé comme un bâtiment accessoire à un bâtiment principal et de modifier certaines normes spécifiques dans la zone C-890 (district d'Iberville).*

La zone concernée H-710 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.

La zone concernée C-890 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.



Toutes les dispositions de ces projets de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

2. Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure relative aux présents règlements qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Conséquemment, un document explicatif des projets de règlement sera disponible sur le site Web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/consultations> à compter du 22 septembre 2020 en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 22 septembre au 6 octobre 2020, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.sh@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450-463-7013.

Longueuil, le 21 septembre 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert